

INTRODUCTION

[À Pistoia] Ils disent que les brigues anciennes des maisons des Cancellieri et Panciatici, qui ont été autrefois, l'ont ainsi rendue comme inhabitée, de manière qu'ils ne comptent que huit mille âmes en tout, et *Lucques*, qui n'est pas plus grande, fait vingt et cinq mille habitants et plus. (...) Cette pauvre ville se paie de la liberté perdue sur cette vaine image de sa forme ancienne. Ils ont neuf premiers et un gonfalonier qu'ils élisent de deux mois en deux mois (...). J'avais pitié de cette singerie, et cependant le grand-duc a accru les subsides de dix parts sur les anciens¹.

Montaigne, en voyageur curieux, mais aussi marqué par la maladie de la pierre, séjourne entre 1580 et 1581 en Italie, et ses observations révèlent des intérêts très divers (des animaux aux jardins, du politique aux forteresses), parfois sévères voire moqueurs. Traversant Pistoia, il énonce une série d'observations politiques qui rendent manifeste la décadence d'une cité, mal masquée par quelques rituels vidés de sens. Ses observations, pourtant, font apparaître bien plus que de la pitié pour une vanité politique dérisoire : elles font en réalité émerger un rapport trouble à la puissance princière (le grand-duc de Toscane), en partie héritier de violences politiques affaiblissantes. Premier constat, il y a une évidence à connaître les luttes factieuses et les familles qui les incarnèrent dans la première moitié du XVI^e siècle : ces violences permettent d'expliquer le déclin de la ville, provoqué par l'irrécupérable saignée² générée par les massacres. Il apparaît que Montaigne, qui y passe 24 heures, transmet l'apparente évidence dramatique, à savoir que Pistoia est une ville factieuse (et l'allusion qu'il fait à Catilina, juste avant le passage cité, abonde dans ce sens), et comme telle fut condamnée à être presque désertée. À ce premier lieu commun (souvenir des factions, des massacres inouïs et de la décadence irréversible qu'elles entraînent) s'en ajoute ensuite un second, à savoir le goût de ces an-

¹ Michel de Montaigne, *Journal de voyage en Italie*, éd. P. Michel, Paris, 1974, p. 351-352.

² Les estimations chiffrées qu'il avance ne sont pas éloignées de la réalité, mais la saignée démographique de Pistoia est liée à la grande peste, dont elle ne se remet pas : de *ca* 13000 habitants avant la peste, elle en compte environ 6000 quand Montaigne s'y rend, contre environ 20000 pour Lucques : voir Mario Ginatempo, Lucia Sandri, *L'Italia delle città. Il popolamento urbano tra Medioevo e Rinascimento (secoli XIII-XVI)*, Florence, 1990.

ciennes cités communales pour une illusion grandiloquente de liberté, qui n'empêche nullement le grand-duc d'agir à sa guise, en l'occurrence fiscalement : ce rapprochement entre les violences politiques, les fantasmes qu'elles alimentent, l'illusion de liberté et la puissance princière, mais aussi l'ironie, nécessairement partielle, de Montaigne, incitent à s'interroger sur les liens naturels, mais peut-être moins évidents qu'il n'y paraît, entre le pouvoir souverain et ces crimes politiques. À première vue, les violences politiques engendrent un déclin irréversible; dans le même temps, le goût pour la liberté dont Montaigne se fait l'écho incite à tempérer ce jugement de cité simplement factieuse, invitant alors à des passerelles entre factions et conjurations; en outre, l'insistance sur l'autorité princière, sans doute favorisée par ce déclin, établit implicitement, et paradoxalement, ces violences comme des adjuvants du pouvoir central. Enfin, les moqueries de Montaigne, ses exagérations, indiquent la dimension aussi sensible que polémique du sujet, qui conduit facilement à des outrances, des silences ou des réécritures, enveloppe narrative qui rend complexe l'analyse de ces troubles. Le couple conjurateur – prince ou victime – assassin, dans les inversions des rôles facilement imaginables, gagne en profondeur, avec, entre les deux, un espace flou et composite, mélange de rituels urbains et de mythes politiques. Paradoxalement, Pistoia, cité factieuse, d'apparence facilement lisible (ce que l'ironie de Montaigne trahit), laisse deviner, par cette même plume moqueuse, un jeu moins évident que le cercle vicieux violence-décadence d'abord évoqué, puisque pourrait s'y substituer un jeu aspiration à la liberté-puissance : d'où la nécessité de repenser ces violences du champ politique, en les sortant d'un face à face interprétatif criminel – victime, au profit d'un jeu à quatre entre pensées et inquiétudes politiques, conspirateurs, souverains et puissance, l'appréhension du politique et ses marges d'action permettant de déplacer le couple prince – conjuré de ses usages interprétatifs.

Postulats et définitions

En apparence, l'objet de ces études sur la criminalité politique pourrait se présenter avec la limpidité des faits : l'enquête a non seulement la chance de s'appuyer sur une série d'événements, mais ces événements sont en outre particulièrement bien documentés, du fait de leur retentissement et de leur publicité. Ces observations seraient vraies dans une approche strictement positiviste des faits – et ce n'est sans doute pas un hasard si l'historiographie positiviste italienne a multiplié, entre les années 1870 et 1920 environ, les publications de sources éclairant les conjurations célèbres³; cette historiographie y voyait en effet

³ Voir par exemple la frénésie de publications de sources pour éclairer la conjuration

un des traits saillants et significatifs de la vie politique italienne de la Renaissance, une des données facilement abordables et susceptibles d'éclairer la future décadence d'une Italie tombée, à l'issue de cette politique criminelle, sous la coupe (réglée, bien entendu) de l'Espagne. Dans la pratique pourtant, même l'historiographie positiviste peinait à cerner clairement ces violences : dans son ambition de ne considérer que les violences réelles et advenues (ou projetées), une partie de ses efforts visait naturellement à séparer le vrai du faux, à distinguer la vraie conjuration de la rumeur sans fondement.

Utilisant en partie les mêmes sources (notamment les sources judiciaires et diplomatiques, les plus immédiatement objectives en apparence) qu'une historiographie critique du fait, je n'ai cependant pas l'ambition d'établir ici les critères distinctifs, discriminants plutôt, de la vraie criminalité politique opposée à une violence inventée. Mais cela ne signifie pas que je nie, au nom d'un antipositivisme un peu facile qui permet trop souvent de faire l'économie d'une véritable élaboration méthodologique, qu'une interrogation sur l'événement soit parfois nécessaire. Une des difficultés d'un tel champ d'investigation réside dans son caractère extrêmement construit : le sujet de ma thèse pourrait englober tout à la fois les conjurations, la violence politique, les crimes factieux, les tyrannicides, la criminalité politique, les meurtres ou les assassinats politiques, et cette ambiguïté des termes, dans leur apparente évidence, trahit la difficulté à parvenir à un socle événementiel, encombré qu'il est de préjugés, de constructions volontaires ou non, de silence et de sur-joué, d'inquiétude et de fascination, souvent trop littéraires. Le socle événementiel est d'autant plus fragile que, au-delà de ces élaborations déjà politico-morales (c'est bien souvent le même événement qui sera appelé crime factieux ou tyrannicide, conjuration ou trahison) qui peuvent faire passer par exemple un complot de grande ampleur pour une vengeance privée, apolitique, le meurtre est souvent inventé, volontairement ou non, fruit de la rumeur, de fausses dénonciations ou de procès politiques. Le cadavre du prince ne suffit pas même à réintroduire l'événement, malgré sa matérialité rassurante – puisque l'éventuel empoisonnement, les hypothétiques mutilations, le rendent impénétrable.

Je me proposais au départ d'étudier l'assassinat du prince, en donnant au génitif une valeur purement objective, cette valeur rassurante

la plus célèbre peut-être, celle de 1476 contre le duc de Milan : outre les nombreuses chroniques, on peut mentionner Antonio Medin, *Frammento di un cantare in morte di Galeazzo Maria Sforza*, dans *Archivio storico lombardo*, série II, vol. II, 1885, p. 797-809; Eugenio Casanova, *L'uccisione di Galeazzo Maria Sforza e alcuni documenti fiorentini*, dans *Archivio storico lombardo*, série III, vol. XII, 1899, p. 299-332; Emilio Motta, *Ancora dell'uccisione di Galeazzo Maria Sforza*, dans *Archivio storico lombardo*, série IV, vol. XI, 1909, p. 403-413; Bortolo Bellotti, *Il Dramma di Gerolamo Olgiati*, Milan, 1929.

du corps princier; constatant que les violences princières empruntaient parfois les mêmes apparences, j'ai dû inclure également les assassinats par le prince. Or l'assassinat, et d'avantage encore la conjuration, impliquent la notion de préparation, la préméditation, contrairement au vaste ensemble des meurtres. Pourtant, constatant que la criminalité pouvait épouser les mêmes attitudes avec ou sans organisation préalable, j'ai été conduit à inclure une partie des meurtres politiques, c'est-à-dire des violences, en apparence au moins, spontanées. Par extension, la tentative de définition d'un objet cohérent (dont la cohérence est fondée non plus sur l'événement, mais sur les pratiques en jeu) m'a incité à inclure les meurtres supposés (c'est-à-dire le vaste champ des rumeurs), les assassinats projetés ou considérés comme tels, aboutissant alors à un premier brouillage considérable du champ d'analyse. La dernière extension, qui introduit du reste la plus grande approximation, à tout le moins initiale, dans l'objet de cette thèse, résulte du flou de la personne du prince dans les espaces politiques italiens étudiés : j'y reviendrai, mais on peut d'ores et déjà constater que l'existence de souverains multiples (dans les Républiques, mais aussi dans certaines seigneuries à partage familial), que la présence de légitimités contestées (par exemple dans les espaces sans règle successorale) ou que l'émergence de souverains nouveaux (comme les Médicis à Florence, par exemple) conduisent à une indétermination, ou plutôt à une démultiplication de la figure princière, ce qui rend la formule «meurtre du prince» particulièrement confuse.

Faire abstraction de cette impossible matérialité de l'objet d'études, en dépit ou plutôt à cause de son apparence factuelle, aurait conduit à un tri tacite des événements (ou des non-événements) retenus comme inclus dans le corpus à analyser, en fonction de l'intérêt de la démonstration, au risque fort d'une démarche tautologique qui aurait retenu comme dignes de figurer dans la démonstration les éléments d'une démonstration. Se pose la première question du point de vue à retenir pour définir une violence politique, du simple commencement de cette violence : doit-on la définir par ce qu'elle est, ou par ce qu'elle n'est pas, face à un phénomène aux frontières floues, à l'intersection de l'imaginaire et de la pratique réelle, des fantasmes et des actions? En outre, la violence est un mode de perception, par l'individu concerné, d'un acte qui le met en jeu, mais c'est aussi un mode de perception, par un corps social, d'une interaction : s'entrecroisent par conséquent trois perceptions «légitimes» de la violence, celle du couple acteur-victime, celle du spectateur (réel ou imaginaire) contemporain des faits (avérés, supposés ou considérés comme projetés), et celle du spectateur-chercheur. Ces trois perceptions sont elles-mêmes le fruit de regards individuels, résultant de l'acceptation plus ou moins complète d'une norme sociale non réductible à une norme juridique : faut-il dès lors se placer du point de vue de la victime, de l'acte, de l'acteur, du spectateur

contemporain des faits, ou du chercheur? Dans bien des cas en effet, ces cinq regards se confondent, mais il peut se produire une distorsion dans le jugement, et c'est bien souvent l'étude de ces marges et de ces cas limites qui permettra en retour d'éclairer une pratique « usuelle » trop chargée de discours.

L'insulte verbale ou le geste menaçant, par exemple, peut sembler une violence au regard de la victime et des spectateurs, mais être un simple défolement satirique ou ludique du point de vue de l'acte, de l'acteur ou du chercheur. De même, une exécution arbitraire par le prince n'est pas une violence du point de vue de l'acteur, quand elle en est une du point de vue de la victime, etc. : on ne peut par conséquent se contenter de l'acte, ou d'un des points de vue, pour définir la violence, tentation jurisdicante, qui consisterait à définir comme violent un acte intentionnel illégal, ayant abouti, ou potentiellement pu aboutir, à une atteinte à la personne; ce serait établir l'objet de recherche à la manière d'un tribunal « impartial » – réduction dommageable, qui laisserait échapper nombre d'actes objectivement non avendus, ou accidentels, mais ayant pu, du fait de leur estimation par la victime, l'acteur ou les spectateurs, avoir les mêmes conséquences qu'un acte réel : quand, par exemple, le prince invente une conjuration contre lui pour monter un procès politique, l'acte violent est inexistant, il n'y a ni acte, ni acteur, ni victime – mais il y a spectateur, plus ou moins crédule, c'est-à-dire qu'un discours et des actions sont menés, des représentations (du prince, des oppositions, des conjurations) évoluent, et le phénomène même des violences s'en trouve modifié, tant la vision d'ensemble de ces violences, c'est un des points qu'il faudra tenter d'établir, est tributaire de ces rumeurs, constructions et inquiétudes. Par conséquent, pour éviter une tentation positiviste qui consisterait à lire ces violences italiennes à l'aune d'une culture juridique contemporaine, j'ai choisi de retenir comme nécessaire et suffisante la présence convaincue, dans la conjuration, d'un des trois points de vue, celui de l'acteur, de la victime ou du spectateur : pour être retenu violent, un acte devra donc être perçu comme tel par l'un des trois supports du fait, quand bien même le point de vue serait sujet à caution (dans le cas de l'acteur ou de la victime, par exemple), ou non universel (dans le cas du spectateur). Sera acte criminel, au cours de cette étude, un acte ou une tentative d'acte conçu comme réel par l'acteur du crime, par sa victime ou par son spectateur proche.

Ce refus de la catégorie objective peut sans doute être critiqué : mais cette « méthode », fondée sur un tri des faits conditionné par les seuls regards, des acteurs et/ou victimes et/ou spectateurs (même imaginaires, c'est-à-dire descripteurs), s'imposait, me semble-t-il, du fait même de la grande confusion de l'objet, qui résistait à tout catégorisation, sauf à recourir à des critères juridico-institutionnels qui, pour ces

États en construction, auraient simplement conduit à l'introduction d'une nouvelle confusion. Cependant, à faire ainsi, aveuglément et sciemment, confiance aux sources, on courait plusieurs risques : celui d'écrire une série d'histoires individuelles, une liste de récits exemplaires de personnalités écrivantes; celui de céder à l'émotion face à la confession individuelle, celle du conjuré devant la torture, celle du prince déplorant la douleur de régner, etc.; celui, surtout, d'analyser un discours sur la violence, et non la violence elle-même. La réflexion serait tautologique : voulant comprendre les interactions entre discours et pratiques, pour éclairer non les discours mais les actes, on risquerait alors, à percevoir non plus des pratiques mais des pratiques discursives, de penser des prises de parole par des prises de parole. Enfin, le dernier écueil d'une forme d'impressionnisme historique (par l'abandon volontaire, dans un premier temps, aux impressions brutes et personnelles des sources), le plus déguisé et donc le plus pernicieux, est le risque d'empathie trop forte, qui consisterait, en arguant de la subjectivité assumée et non contrée des sources, à projeter sur lesdites sources la subjectivité individuelle et sociale du chercheur notamment. N'assiste-t-on pas à une forme d'inquiétude nouvelle de l'histoire, qui, du fait de la perte de son sens général, tend à lire, souligner et parfois peut-être à « sur-lire » les doutes, les angoisses des époques antérieures, notamment quand on utilise abondamment, comme je l'ai fait, les écrits fortement individualisés, les mémoires, chroniques ou livres de famille? N'arrive-t-on pas ainsi à une vision trop surangoissée des temps, les écrivains étant, bien souvent, des écorchés vifs, ou à tout le moins des personnes pour qui l'œuvre de mémoire semble indispensable face à une temporalité de l'instable. En lisant et relisant les ouvrages mi-intimes, mi-publics de ce XVI^e siècle italien, n'ai-je pas sciemment, en cherchant une angoisse des temps, simple projection de l'instabilité contemporaine, pris appui sur des sources qui sont par essence inquiètes – comme si, *mutatis mutandis*, cherchant l'hérésie, je n'avais prêté attention qu'aux propos de l'inquisiteur, qui par fonction ou enthousiasme risque d'en surestimer l'ampleur. Ces interrogations en apparence préliminaires à la recherche ont en réalité accompagné le travail d'investigation mené dans les sources – et ce avec d'autant plus d'acuité que, dans une même convergence, lors des quinze dernières années, les ouvrages sur les violences politiques sont devenus plus nombreux, au moment précis où se multipliaient, au tournant des XX^e et XXI^e siècles, des assassinats politico-religieux, atteignant une fréquence et une morbidité jusqu'ici inédits.

À cette série de problèmes méthodologiques, on a essayé de remédier par la diversification des approches et des sources retenues; en effet, les croisements multiples qu'elles autorisent, mais aussi l'abondance des sources et des événements, permettent de compenser « l'impressionnisme » : en laissant s'exprimer une multitude de sujets, dans

leurs diversité d'appartenance sociale, politique, culturelle, etc., dans leur différentes trajectoires, dans leurs différents points de vue sur les violences, on aboutit (c'est du moins mon postulat) à dépasser, au moins en partie, des déterminismes individuels, dans la simple logique d'un échantillonnage, certes non représentatif mais statistiquement non négligeable, de la population. En outre, une rumeur manifestement fautive, et à l'amplitude limitée, n'en demeure pas moins significative parfois de ruptures ou d'évolutions qu'elle contribue à révéler : quand, par exemple, M. Sanuto (repris directement par G. Priuli, qui donne crédit et consistance au récit), dans ses *Diaires*, annonce que Caterina Sforza a tenté de faire empoisonner Alexandre VI par une lettre chargée d'un poison violent⁴, il véhicule ici une rumeur qui a peu circulé (et sur laquelle il se montre d'emblée réservé), mais qui avait pour origine la papauté elle-même. Cette rumeur, bien que renvoyant à un non-événement, à une information ayant sans doute peu influencé directement le cours des événements, n'en constitue pas moins l'un des nombreux exemples d'évolutions en cours : elle renvoie à l'idée nouvelle que l'on peut attenter à la vie du pape lui-même, souligne la possible invention de complot par des pouvoirs en quête de légitimation, et manifeste, du fait de sa réception comme vraisemblable, l'image extraordinairement violente et déterminée de Caterina Sforza, alors maîtresse de Forlì et Imola. Cette catégorie assumée de l'incertain subjectif, voire du minoritaire, pour définir l'acte violent ne prend en compte ni la véracité ou vraisemblance des actes, ni leur caractère prospectif ou supposé avéré, ni le problème de la préméditation.

Après la question du point de vue d'analyse retenu, il faut, en corollaire, examiner les types de violences à prendre en compte, c'est-à-dire s'interroger sur la nature des actes, ou plutôt des actes circonstanciés, à retenir comme violents. J'aurais pu choisir une acception très large de la violence, mais elle aurait conduit à diluer un objet d'étude que j'entendais au contraire recentrer, après les nécessaires ouvertures méthodologiques évoquées : en partant ou parlant de l'État, il était facile de rencontrer partout la violence, la norme sociale étant par essence une violence faite à l'individu puis intériorisée. Par conséquent, j'aurais pu intégrer dans l'étude de la violence tous les actes normatifs d'un État en formation, ou tous les signes d'opposition (jusqu'à la satire

⁴ Marino Sanuto, *I Diarii*, éd. M. Allegri, N. Barozzi, G. Berchet, R. Fulin, F. Stefani, 58 vol., Venise, 1879-1903; ici vol. III, col. 58, et Girolamo Priuli, *I Diarii [1494-1512]*, éd. A. Segre, *RIS*², tome XXIV, partie III, 3 vol. (1, 2 et 4), ici vol. I p. 234. La différence d'appréciation des deux auteurs est frappante : M. Sanuto souligne qu'il n'y croit pas (*credo fusse vania*), au moment même où il rapporte le fait, tandis que G. Priuli (très tributaire de M. Sanuto, mais s'appuyant également sans doute sur les lettres pontificales envoyées ensuite, pour accréditer la tentative de meurtre) ne remet pas en doute son récit, auquel il donne alors non seulement une dimension de certitude, mais aussi de vraisemblance, par la narration détaillée de l'empoisonnement raté.

ou à la petite insulte faite au prince par la non-résidence à la cour, par exemple) au pouvoir; j'aurais alors également dû intégrer comme violence politique le geste de l'habitant qui chasse *manu militari* un officier des taxes, ou l'autre qui cache un banni... Toutes les déviances, toutes les innovations à l'encontre d'un ordre socio-politique établi pouvant être considérées comme violentes, l'objet de ce travail aurait perdu toute pertinence, en confondant criminalité et opposition ou réticence politiques : à l'inverse du postulat précédent, qui consiste à faire délibérément confiance aux sources, en retenant des actes manifestement mensongers ou rêvés, la catégorisation de la violence doit être restrictive, et permettre à l'objet d'étude d'émerger.

Faut-il pour autant fermer à l'extrême la criminalité politique, et n'y faire entrer que les violences physiques meurtrières, c'est-à-dire les intentions de tuer, voire n'intégrer que les assassinats politiques, supposant une préméditation? Ici, une distinction s'impose : pour l'approche comptable du phénomène criminel, je ne retiendrai comme crime que les actes, réels, supposés ou imaginaires, qui entraînent, ou auraient entraîné, l'élimination physique d'une ou plusieurs personnes, car ces actes sont en général attentivement notés par différentes sources, et sont par conséquent bien documentés. Mais, au cours de l'analyse du fait criminel, je retiendrai comme violents les actes tournés contre une personne, et destinés à l'atteindre, à lui nuire le plus possible : seront considérés comme violents les actes (qu'ils soient, ici encore et comme toujours, réels, supposés ou imaginés) qui, explicitement, laissent entendre un message de destruction, d'altération de la personne, même quand cette altération est symbolique. Par exemple, une simple satire dénonçant les mœurs douteuses d'un prince, malgré son caractère insultant, ne sera considérée comme violente que si elle peut réellement se lire comme un appel au meurtre, à la destruction de la personne princière. De même, le pillage d'un palais sera considéré comme violence s'il semble manifestement tourné contre le propriétaire du palais, atteint dans un des éléments de son identité (l'habitat, le quartier) et dans son prestige. Certes, cette catégorie d'actes visant implicitement à l'atteinte physique de la personne peut sembler bien subjective, et les distinctions trop subtiles pour être opératoires : ici encore, quand l'acte n'est pas explicitement un appel au meurtre, le regard du spectateur (c'est-à-dire de celui qui, de notre point de vue, est l'acteur principal du crime, puisqu'il lui donne existence et sens) peut permettre de fonder le crime.

En effet, les sources soulignent bien souvent la gravité, ou la non gravité de tels actes, c'est-à-dire distinguent fréquemment les offenses mortelles de celles plus vénielles : ainsi, quand par exemple la statue de Paul IV est traînée mutilée dans les rues de Rome à la mort de ce pape, on pourrait penser qu'il s'agit là d'une simple innovation dans les rituels complexes de pillages et de désordres qui accompagnaient la va-

cance du siège pontifical⁵; mais les témoignages nombreux qui soulignent la gravité des faits ou qui rapportent que le corps du pape mort fut placé sous protection⁶ (par crainte qu'il fût vitupéré comme sa statue), permettent de voir des actes qui, du point de vue des spectateurs (comme des acteurs, dans ce cas), sont perçus comme dotés d'une volonté de destruction, d'atteinte physique à la personne. Cette prise en compte de la vocation de l'acte permet également de faire le tri entre préméditation et non préméditation : des actes violents non organisés, sans conjuration, pourront être retenus comme crimes dès lors que l'atteinte à la personne découle directement de l'acte, sans en être une conséquence imprévue. Ainsi, l'on retiendra par exemple des luttes de faction les moments où transparait un réel désir d'éradication de l'adversaire, où l'opposition et les tensions traditionnelles donnent naissance à des gestes délibérément violents, et non à des gestes ayant entraîné malgré eux des atteintes au corps : la simple prise d'armes de deux factions, ayant, de façon périphérique, entraîné la mort d'une des personnes en armes, me semble sortir de la violence politique intentionnelle, même si, au moment même de l'acte, l'intention de tuer a pu exister. Ces distinctions ne permettent pas bien entendu de faire un tri parfait et incontestable, mais l'espace du doute est souvent porteur de sens : quand, d'une source l'autre, apparaît ou disparaît une intention éradicatrice, l'événement est à retenir non seulement comme probablement de type criminel (selon notre acception) mais aussi comme sujet à débat, comme significatif de doutes, de réserves, de réécritures ou d'indicible.

La dernière catégorisation de cette criminalité politique, et non la moindre, peut sembler également la plus triviale : quand donc un crime, selon les règles d'identification définies, devient-il politique? On a précédemment souligné l'ambiguïté du souverain dans l'Italie de la Renaissance, la démultiplication des princes possibles : quel est alors le champ du politique? De façon délibérément restrictive, on peut postuler que la politisation est introduite par le couple acteur / victime, excluant par là-même les violences qui, en contact avec le politique, ne lui sont rattachées que par le cadre et non par l'action. Par exemple, une prise d'armes sur la place publique ou la libération d'un prisonnier des mains des *sbirri* sont autant de violences clairement politiques dans leurs intentions, qui ne prennent sens que dans leur contextualisation

⁵ Sur les saccages rituels des biens pontificaux accompagnant la mort du pape, voir notamment Agostino Paravicini Bagliani, *Il corpo del Papa*, Turin, 1994, p. 224 et s., Reinhard Elze, « *Sic transit gloria mundi* » : la morte del papa nel medioevo, dans *Annali dell'Istituto storico italo-germanico in Trento*, vol. 3, 1977, p. 23-41, et Carlo Ginzburg, *Saccheggj rituali. Premessa a una ricerca in corso*, dans *Quaderni storici*, n° 65, 1987-2, p. 615-636.

⁶ Voir par exemple Bibl. Apostol. Vat., Ms Urb. Lat. 1039, *Avvisi*, fol. 74 v [Rome 26 août 1559] : « Il corpo del Papa non stett'in S. Pietro, altro che 3 o 4 hore con grand guardia di soldati per dubio ch'el popolo non lo pigliasse et strascinasse per la Citta ».

de défi au prince, ou de privatisation tentée de la chose publique. Mais j'ai choisi, là encore afin de remédier à la dilution de l'objet de recherches, mais aussi pour me rapprocher de mon intention originelle d'étudier l'assassinat du prince, d'exclure ces violences du champ d'analyse, et de ne retenir que les violences dont les acteurs et/ou les victimes sont en contact direct avec un fragment de souveraineté, qu'elle soit institutionnelle ou *de facto*. Par conséquent, seront inclus dans ce champ princier non seulement le souverain (individuel ou collectif) reconnu en droit et en fait, les institutions dirigeantes, mais aussi les agents du prince munis d'une parcelle d'autorité dirigeante (et non simplement exécutive, qu'il s'agisse des capitaines de justice, des gouverneurs pontificaux...), les proches du souverain (qu'ils soient membres de sa famille, favoris ou compétiteurs au pouvoir) : le souverain, ainsi défini, est celui qui par naissance, par délégation, par élection ou par captation, détient une autorité délibérative, ou pourrait y prétendre.

On a ainsi pu établir les conditions, relevant plus de postulats théoriques que de la nécessité historique (ou, plus simplement, de la nécessaire construction de l'objet d'études), permettant d'identifier ce que l'on retiendra désormais sous le nom de criminalité politique : la violence politique est un fait violent reconnu comme tel par l'auteur, la victime ou le narrateur du fait, dont l'intention première est la destruction, partielle ou totale, d'une composante physique ou symbolique de la victime – l'auteur ou la victime des faits participant, à un niveau délibératif, au champ de la souveraineté institutionnelle, réelle ou potentielle. La notion même de choix implique la sélection : mais une série de faits ou d'événements, considérée comme exclue de cette criminalité politique, participera à l'analyse, lui apportant un éclairage externe – en effet, ont été prises en compte, dans l'appareil interprétatif, un grand nombre de pratiques violentes et ou politiques qui, par des jeux d'écho, donnent sens à la violence politique ainsi considérée.

Cet essai de définition précise du champ d'investigation répond non seulement à la nécessité de trier le très vaste (numériquement, géographiquement et chronologiquement) corpus événementiel : mais il permet surtout de contourner (ce qui justifie l'apparente lourdeur, l'aspect très théorique de l'exercice) les réserves et les silences des sources. En effet, à en croire la majorité des sources⁷, la violence politique n'est politique qu'en apparence ou par accident, présentée qu'elle est comme une violence privée débordant, en raison des acteurs en présence, sur le champ politique. Par conséquent, à suivre pleinement le discours des sources, on aurait abouti à l'extrême réduction du corpus, la criminalité politique réelle ne concernant qu'un nombre infime

⁷ Voir *infra*, p. 244 et suivantes.

de cas, noyés dans l'océan des vendettas privées tournées contre le prince. Face à ce travail de dépolitisation des violences, opéré en partie consciemment par les différentes sources, il convenait de fixer un mode de sélection factuel rigoureux, qui ne soit pas immédiatement tributaire des sources (qui, dans leur immense majorité, dépolitisent ces violences pour mieux les évincer ou les condamner).

Cohérences spatiales

Un autre choix difficile, dans la construction d'un objet de recherches, fut celui de l'espace géographique considéré. Originellement, mon ambition était italienne, péninsulaire; en effet, il ne me semblait pas envisageable de morceler une péninsule à fort sentiment d'homogénéité, d'italianité; sentiment renforcé et remis en avant par les Guerres d'Italie. Par ailleurs, je voulais éviter ce qui, pour un sujet comme le mien, aurait été un piège, à savoir celui de la *Storia patria* : étudier les crimes politiques dans un seul espace politique, voire dans une ville anciennement cité-État, m'aurait conduit à exagérer l'originalité, la spécificité de la ville en question; en outre, cette focalisation m'aurait empêché de voir à l'œuvre des réseaux de conspirateurs, des modèles en élaboration, la circulation d'hommes et d'idées, qui donnent à la fois en partie son sens, mais surtout son ampleur à cette vague de criminalité.

Un petit exemple, en apparence peu déterminant (puisque c'est justement l'accumulation et la diversité des exemples qui permettent d'apercevoir les contacts, les interdépendances..) révèle déjà combien la croisée des faits et des espaces italiens autorise des éclairages nouveaux, souvent inattendus : en 1543, le comte Agostino Landi réclame et obtient de la République de Lucques une forte récompense⁸ (il demandait 13 000 ducats et en obtient au moins 2000) pour avoir dénoncé à la République le complot qu'organisait Pietro Fatellini pour s'emparer du pouvoir. L'événement est en soi notable : un grand feudataire de l'empire, ne dépendant pas de la République de Lucques, s'investit dans la circulation des informations et des hommes, suffisamment pour avoir une connaissance sûre de l'élaboration d'un complot pourtant tramé à Venise; en outre, il vend ce savoir à l'autorité politique concernée (il avait apparemment négocié la récompense avant la révélation), tournant ainsi le dos à une hypothétique «solidarité» des princes face aux risques de conjurations. Mais (et c'est ici qu'intervient la convergence la plus intéressante, ici que ces réseaux de relations, d'informations et de modèles transparaissent) il faut ajouter que, quatre ans plus

⁸ AS Lucca, *Cause delegate*, n° 10, p. 181 (lettre du 30 janvier 1543, par laquelle le comte Landi demande une récompense) et p. 185 (reçu original par Agostino Landi de 2000 ducats d'or, pour services rendus).

tard, le 10 septembre 1547, le même comte Agostino Landi est l'organisateur principal de la conjuration contre Pier Luigi Farnèse, duc de Parme et Plaisance. Cette conjuration aboutit à la mort du duc et à la prise de Plaisance par les armées impériales : elle avait été minutieusement préparée grâce aux nombreux contacts entre le comte Landi et le gouverneur de Milan, Ferrante Gonzague (lui-même apparenté aux Gonzague, ducs de Mantoue, et l'on pourrait ainsi poursuivre longtemps la recherche de ces nœuds, de ces points de rencontre).

Cette rapide analyse, sur laquelle je reviendrai, permet de souligner que la compréhension de cette criminalité politique italienne passe non seulement par le croisement de sources variées (ici, les Archives de Lucques pour éclairer un conjuré de Plaisance – mais, de manière générale, la connaissance croisée de fonds d'archives géographiquement dispersés permet des éclairages multiples et prometteurs), mais surtout par la prise en compte du phénomène à sa juste mesure, dans sa totalité. En effet, c'est bien d'un seul et même mouvement qu'il s'agit, la même élaboration politique d'une violence spécifique : cet aspect des choses sera montré au cours du raisonnement, et il peut dès lors sembler contestable de le postuler comme hypothèse préalable à la constitution d'un corpus, car l'on court alors le risque de constater un phénomène péninsulaire, une vague de violences propre à l'Italie du Nord (et non réductible à une ville ou un espace politique) du simple fait du corpus construit (et pourquoi ne pas inclure la France, l'Espagne ou l'Empire, s'il n'y a pas de justification *a priori* du caractère réellement homogène de l'espace politique considéré). Certains indices immédiats permettent cependant d'écarter ce risque, et de montrer qu'il est non seulement légitime mais surtout nécessaire d'élargir l'espace analysé, au nom d'une similitude factuelle non générée par l'espace analysé : par exemple, les fortes coïncidences chronologiques, les « années à conjuration », plaident en faveur d'une homogénéité du phénomène, en deçà même de l'analyse. Ainsi, l'année 1488 voit se succéder trois complots spectaculaires (à Forlì contre Girolamo Riario, à Faenza contre Galeotto Manfredi⁹, à Bologne contre Giovanni Bentivoglio¹⁰), dont deux aboutissent à la mort du prince, et une prise d'armes très violente, conduisant à la monopolisation du pouvoir à Pérouse par la famille des Baglioni¹¹; on pourrait y ajouter la « découverte » d'un complot contre le jeune marquis de Mantoue, prétendument fomenté

⁹ Sur ces deux conjurations, voir par exemple leur analyse récente par Marco Pellegrini, *Congiure di Romagna. Lorenzo de' Medici e il duplice tirannicidio a Forlì e a Faenza nel 1488*, Florence (Biblioteca storica toscana, XXXV), 1999.

¹⁰ Sur la conjuration bolonaise de 1488, voir par exemple Cecilia M. Ady, *The Bentivoglio of Bologna. A study in despotism*, Londres, 1937, chap. VII et VIII.

¹¹ Sur ce tumulte de 1488, je me permets de renvoyer à Renaud Villard, *Le mal vivre à Pérouse (1480-1550), ou l'« opinion publique » entre désordres et tyrannies*, dans *Mélanges de l'École française de Rome – Italie et Méditerranée*, tome 113, 2001-1, p. 313-47.

par ses oncles, mais on est ici dans le cadre confidentiel d'un procès politique. Cette convergence chronologique et la forte présence, dans les quatre premiers cas, de Florence et de Milan, soulignent la multitude d'échos, d'interactions dans ces violences, dans cet espace italien qui est alors, de façon parfaitement consciente, un espace d'échanges et de circulations.

Une fois établie la nécessité d'une approche pluri-étatique, il fallait en tracer les frontières, qui elles aussi s'imposent avec la force de l'évidence : ce sont les frontières qui émergent des chroniques et des dépêches d'ambassadeurs, c'est-à-dire les séparations implicites entre des États en interrelations fréquentes, qui connaissent parfaitement leur activité politique réciproque, échangent artistes, podestats, ambassadeurs et bannis. Cette définition, ici encore très impressionniste, m'a conduit par conséquent à écarter les îles (la Sardaigne, la Sicile et la Corse), le royaume de Naples, le Piémont Savoie, le marquisat de Montferrat (au moins jusqu'à son rattachement au duché de Mantoue). Sans doute est-il difficile de prouver « statistiquement » ce qui est surtout une impression tirée de la lecture de nombreuses sources croisées, d'où il ressort que le duché de Milan est plus tourné vers Venise que vers Turin, que le duché de Ferrare regarde plus vers la Toscane que vers le royaume de Naples, que les rumeurs de Mantoue arrivent à Venise plutôt qu'à Palerme, cependant un calcul très simple permet d'évaluer au moins la production diplomatique selon les régions, et d'en déduire la fréquence des liens diplomatiques, calcul que j'ai réalisé ici pour les cas de Mantoue et de Modène, deux petits États relativement centraux (par rapport à l'espace retenu) et à forte activité diplomatique.

Ainsi, dans les Archives de Mantoue, (*Archivio Gonzaga*, série E), sont conservées 233 liasses de correspondances diplomatiques avec Rome (période 1303-1829), 187 liasses de correspondance avec Milan (1344-1792), 172 liasses de correspondance avec Venise (1331-1790), 123 liasses de correspondance avec Ferrare, Modène et Reggio (1310-1787), 53 liasses pour Florence (1345-1708), 40 pour Bologne, 38 pour Gênes (1370-1708), 29 pour Parme et Plaisance (1337-1768), 30 pour Sicile et Naples réunis (1359-1732), 18 pour la Mirandole (1366-1737), 16 pour Pesaro et Urbino (1366-1640), 12 pour la Savoie (1366-1707)¹². Bien entendu, Mantoue est plus proche géographiquement de Venise et de Milan que de Turin, et ceci explique en partie les liens privilégiés qu'elle entretient avec ces deux espaces. Mais la distance qui sépare Mantoue de Turin, et Mantoue d'Urbino, ne doit pas être bien différente; or, la production diplomatique liée au duché d'Urbino, micro-État dans la dépendance de la papauté, est comparable à celle concer-

¹² Ces calculs se fondent sur la série E de l'*Archivio Gonzaga* : je tire le nombre de liasses de *Guida generale degli Archivi di Stato*, vol. II, Rome, 1993, p. 768-769.

née par le Piémont Savoie; en outre, les Gonzague, ducs de Mantoue, deviennent en 1536 marquis de Montferrat, dont la capitale, Casale, est très proche de Turin. La distribution numérique de ces liasses dessine non seulement l'aire de relations étroites des ducs de Mantoue, une forme de zone diplomatique privilégiée, mais montre aussi que cette zone n'est réductible ni à la géographie, ni au jeu des puissances, comme l'attestent les relations assez abondantes avec des micro-États comme la Mirandole.

Le même calcul, pour le duché de Ferrare et Modène, autre État voisin, qui, comme Mantoue, compense partiellement sa faiblesse politico-militaire par une débordante activité diplomatique, donne des résultats comparables. Le fonds des *Ambasciatori* de l'Archivio Segreto Estense (conservé aux Archives de Modène), c'est-à-dire les correspondances des ambassadeurs envoyés par Modène, comporte 346 liasses provenant de Rome (1376-1794), 204 liasses de Milan (1440-1796), 153 de Venise (1406-1795), 80 de Florence (1413-1792), 33 de Naples (1448-1775), 30 de Turin (1496-1775), 24 de Parme (1527-1792)¹³. Cette distribution des chiffres souligne, dans ce cas encore, combien Piémont et royaume de Naples figurent loin derrière les quatre autres puissances importantes de la péninsule, à influence politique pourtant comparable. En outre, le fait que le fonds piémontais ne commence qu'en 1496, souligne le caractère relativement tardif de la première ambassade des Este, ducs de Ferrare, vers le Piémont Savoie. Ce dernier point me permet également de souligner que ces chiffres donneraient des résultats encore plus nets, c'est-à-dire une mise à l'écart diplomatique plus évidente encore du Piémont-Savoie, si l'on disposait de chiffres s'arrêtant à la fin du XVI^e siècle, c'est-à-dire avant que le Piémont-Savoie ne déploie une intense activité diplomatique tournée vers la péninsule, de Charles-Emmanuel I^{er} à Victor-Amédée II¹⁴.

Cette restriction de la péninsule italienne à sa partie centro-septentrionale ne m'a pas empêché, ponctuellement, de consulter des sources napolitaines ou piémontaises, ni de me pencher par exemple sur la conjuration dite des Barons dans le royaume de Naples : mais ces éclairages m'ont servi plus à valider l'espace retenu, qu'à alourdir un corpus factuel déjà chargé. Par conséquent, j'ai systématiquement exclu du champ d'analyses les violences provenant d'États italiens non pris en compte, et la zone géographique retenue a, comme précédemment la définition précise de la criminalité politique, servi de cadre méthodologique destiné à empêcher de diluer la spécificité de l'objet étudié (un

¹³ Ces calculs s'appuient sur AS Modena, *Archivio Segreto Estense, Cancelleria – Sezione estero, Carteggio Ambasciatori* : les chiffres se fondent sur *Guida generale degli Archivi di Stato, op. cit.*, vol. II p. 1010.

¹⁴ Sur ce tournant politique savoyard, voir notamment Christopher Storrs, *War, diplomacy and the rise of Savoy, 1690-1720*, Cambridge, 1999.

phénomène criminel cohérent, bien que diffus chronologiquement et spatialement) dans un espace trop large. Dans la vaste zone géographique retenue, Venise occupe une place particulière, car atypique : en effet, exception faite des complots militaires destinés à prendre ou à donner une ville, la République de Saint-Marc ne laisse percevoir (à première vue du moins), dans la période étudiée des XV^e et XVI^e siècle, aucune réelle criminalité politique. C'est seulement en 1618, avec la supposée conjuration espagnole du marquis de Bedmar¹⁵, que Venise semble renouer avec cette criminalité, mais à un moment qui dépasse le cadre retenu : il aurait pu sembler logique d'exclure la République de Venise, au nom de sa solidité institutionnelle, de son atypisme politique. Mais cela aurait signifié que la construction géographique de l'objet étudié serait intervenue non pas au nom d'une cohérence géographique dépassant l'objet d'études, mais au nom de cet objet lui-même, opération scientifiquement douteuse, qui aurait conduit à un affaiblissement de la démonstration; or, et j'ai déjà insisté sur ce point, le caractère construit, non immédiat (au contraire d'un fait, ou d'une série de faits) de mon objet de recherches ne saurait signifier, sous peine d'aporie, sa constitution établie en fonction de la démonstration à venir.

Des légitimités croisées

La zone géographique retenue présente, outre ses fortes interactions, l'avantage d'englober des États institutionnellement très divers, et dont les institutions, les frontières ou les élites sont en constante réélaboration. Il ne s'agit pas ici de prétendre dresser un tableau politique de la péninsule italienne entre 1470 et 1600, mais de souligner les tendances communes propres à ces espaces, les traits communs de leurs péripéties, après avoir relevé au préalable combien les États sont rarement sereins. En effet, exception faite de Venise, qui conserve sa forme de République oligarchique (encore que l'on pourrait facilement observer, dans le gouvernement de la Terre ferme, de notables évolutions), les autres États sont traversés par des conflits de légitimité, souvent institutionnalisés. À ces tensions s'ajoutent, entre 1494 et 1559, la pression des conflits, le poids des guerres d'Italie qui, en transformant régulièrement l'espace italien en champ de bataille européen, facilite évolutions et contestations étatiques.

Il serait tentant de séparer les États étudiés en trois grandes catégories institutionnelles :

¹⁵ Voir Paolo Preto, *La congiura di Bedmar a Venezia nel 1618 : colpo di stato o provocazione?*, dans Y.-M. Bercé et E. Fasano Guarini (dir.), *Complots et conjurations dans l'Europe moderne, Actes du colloque international (Rome 1993)*, Rome, 1996 (Collection de l'École française de Rome, 220).

– d'un côté les Républiques oligarchiques (Florence, Venise, Gênes, Lucques, Sienne) qui, exception toujours de Venise, sont marquées par des luttes de factions, et/ou par une tension contradictoire entre aspirations à une extension du cercle de gouvernement et tendances tyranniques et princières, ou à tout le moins oligarchiques.

– d'un autre côté, des États princiers anciens, légitimés par titres impériaux ou pontificaux (duchés de Milan, de Ferrare, de Mantoue, d'Urbino, États pontificaux)

– une troisième catégorie regrouperait les États non pleinement reconnus comme tels, ou les États dans la pleine dépendance d'autres espaces politiques : il s'agit des vicariats pontificaux, *de facto* ou *de iure* (Bologne, Pérouse, Rimini...) ou des États dans la clientèle politique d'États plus importants (la Mirandole, Carpi, Massa, Faenza, Forli, etc.); ces États connaissent en général un régime princier officiel, ou, plus rarement, dissimulé.

À l'intérieur de ces catégories, on pourrait ensuite préciser les Républiques factieuses (Sienne), les pouvoirs « tyranniques » à faible autorité (les Baglioni à Pérouse). En outre, il serait alors possible de tracer les évolutions chronologiques, les passages de certains États de l'une à l'autre catégorie (comme la République de Sienne, d'abord République oligarchique, puis tyrannie, puis République plus large, et finalement État dépendant du duché de Toscane). Mais ces cadres théoriques, non seulement rendent mal compte de la réalité, car une large majorité des États considérés ne rentre que très imparfaitement dans l'une ou l'autre des divisions, mais sont aussi des miroirs déformants, et leur usage trop fréquent a longtemps brouillé, me semble-t-il, l'analyse historique. Si par exemple on conçoit le gouvernement des Baglioni à Pérouse, des Bentivoglio à Bologne comme une tyrannie, on affirme aussitôt que ces familles détiennent, au sein de l'État considéré, une pleine autorité; en évitant le recours à ces catégories contemporaines, on perçoit les limites de leur autorité, obligée de composer avec les représentants du pape et avec les grandes familles oligarchiques¹⁶. De même, tenter de catégoriser Florence au XV^e siècle comme principauté médicéenne ou comme République conduit aussitôt à sur ou à sous-évaluer l'influence des Médicis, et le fonctionnement largement clientéliste¹⁷ de leur « protectorat ».

¹⁶ Sur Pérouse, voir par exemple Christopher Black, *The Baglioni as Tyrants of Perugia, 1488-1540*, dans *The English Historical Review*, n° 335, vol. LXXXV, 1970, p. 244-281; sur Bologne, Angela de Benedictis, *Quale « corte » per quale « signoria »? A proposito di organizzazione e immagine del potere durante la preminenza di Giovanni II Bentivoglio*, dans B. Basile (dir.), *Bentivolorum magnificentia. Principe e cultura a Bologna nel Rinascimento*, Rome, 1984, p. 13-33 : ces deux articles soulignent la dépendance forte qu'avaient les Baglioni ou les Bentivoglio à l'égard d'une oligarchie qu'ils contrôlaient très imparfaitement.

¹⁷ Sur les clientèles médicéennes, voir par exemple Alison Brown, *The Medici in Flo-*

Les régimes princiers héréditaires doivent eux-mêmes composer avec des institutions urbaines souvent conservées en l'état, avec la pression de la foule, avec une forme d'élection idéale maintenue, mais qui peut jouer un rôle en cas de crise successorale ou politique. Ainsi, en novembre 1482, alors qu'une guerre difficile contre Venise affaiblit le duché de Ferrare, les Este (c'est-à-dire la dynastie souveraine) sont obligés de recourir à une convocation du *popolo* de Ferrare, pour le conforter dans sa fidélité; le peuple ainsi convoqué manifeste clairement son soutien à la dynastie, mais en profite pour demander des réformes, notamment l'éviction de conseillers favoris considérés comme trop puissants et malhonnêtes, et pour dénoncer l'appauvrissement du peuple, sous l'effet de la pression fiscale. Deux jours plus tard, le principal conseiller ducal, Paolo Antonio Trotti, est contraint de quitter Ferrare, craignant pour sa vie¹⁸. Cette crise ponctuelle révèle la marge de manœuvre et de pression des élites urbaines, y compris dans un régime princier : le prince légitime, comme le maître occulte d'une République, comme le vicaire pontifical, comme le gouvernement oligarchique républicain, doit composer avec les élites locales, dans une interdépendance qui permet de souligner la proximité de ces différents régimes politiques. Le parallélisme est d'autant plus net que, dans les Républiques oligarchiques, c'est souvent un parti qui tend à contrôler l'autorité, faisant fi de l'alternance; symétriquement, dans les régimes princiers légitimes, l'absence de règle successorale précise permet la formation de partis, de clans autour des divers prétendants¹⁹.

Par conséquent, un discours typologique aurait peu de pertinence, et introduirait des distinctions catégorielles plus arbitraires et déterministes qu'un rapide examen des situations ne permettait de le voir. En définitive, les convergences et symétries semblent l'emporter, et les rapides passages d'un extrême à l'autre soulignent la plasticité de la vie publique : la République florentine, par exemple, passe en 1434 sous le contrôle des Médicis, et le reste jusqu'en 1494 (avec, en 1466, une crise ouverte, provoquée notamment par une réflexion sur l'opportunité

rence. *The exercise and language of power*, Florence, 1992 et Nicolai Rubinstein, *The Government of Florence under the Medici (1434 to 1494)*, 2^e éd., Oxford, 1997 (1966).

¹⁸ Sur ces événements, voir par exemple Bernardino Zambotti, *Diario ferrarese dall'anno 1476 sino al 1504*, éd. Giuseppe Pardi, *RIS*², tome XXIV, partie VII², p. 119-120, et Bibl. Ariosteia (Ferrara), Ms Cl. I, n° 769, Ugo Caleffini, *Cronaca di Ferrara (1471-1494)*, 4 vol., ici vol. 2 p. 483-484.

¹⁹ Ce fut le cas notamment à Ferrare, lors de la succession du duc Borso d'Este; Niccolò d'Este aurait dû lui succéder, mais c'est finalement Ercole (frère de Borso) qui, désigné comme successeur par le défunt, parvient à s'installer au pouvoir : voir Luciano Chiappini, *Gli Estensi. Mille anni di storia*, Ferrare, 2001; Antonio Cappelli, *Niccolò di Lionello d'Este*, dans *Atti e Memorie delle RR. Deputazione di Storia Patria per le prov. modenesi e parmensi*, vol. V (1870), p. 413-438; Werner L. Gundersheimer, *Ferrara. The Style of a Renaissance Despotism*, Princeton (NJ), 1973, et la notice de N. Covini concernant Niccolò d'Este dans le *Dizionario biografico degli Italiani*, vol. 43, p. 403-405.

d'une ouverture du gouvernement); en 1494, la République est d'abord oligarchique puis, avec la création du Grand Conseil, elle acquiert une assise politique large; en 1512, elle retrouve un statut de principauté déguisée, avec le retour en armes des Médicis, et ce jusqu'en 1527 (avec, cependant, un temps de forte élaboration théorique sur les institutions, à la mort de Léon X en 1522); entre 1527 et 1530, c'est à nouveau une République à base politique élargie qui triomphe, avant le retour définitif des Médicis en 1530. Ensuite, les années 1530, malgré la stabilisation institutionnelle (avec un principat légitimé par l'empereur), connaissent le maintien d'une réflexion sur la base du pouvoir et la place des Médicis, à travers les contestations internes et extérieures du duc Alexandre²⁰. Ces fréquentes mutations ou interrogations institutionnelles révèlent la souplesse, l'adaptabilité d'un système politique qui, au moins jusqu'en 1527, est marqué par la nuance : ce n'est jamais pleinement un principat, ou une République populaire, et le substrat oligarchique reste fortement présent.

Cette confusion, mais aussi cette adaptabilité des systèmes politiques dans cette Italie du XVI^e siècle, sont renforcées autant que stimulées par la coexistence, souvent assez facile, de légitimités concurrentes. La pratique très fréquente d'un flou institutionnel, d'une définition des partages d'autorité fondée sur la seule pratique, aboutit à l'émergence, ou au maintien fréquent de différents pôles de légitimité. Le plus simple, peut-être aussi le plus fréquent, de ces conflits de légitimité, repose sur la conception familiale du pouvoir, sur des pratiques de transmission de l'autorité politique à un groupe large de personnes. Même dans les pouvoirs princiers où pourrait exister une règle successorale claire, la confusion des légitimations (entre une forme « d'élection », ou à tout le moins d'onction populaire, entre l'investiture impériale ou pontificale, le droit héréditaire et la volonté du souverain défunt) entraîne de fréquents conflits, de fréquentes remises en question de la succession attendue : j'ai déjà évoqué la succession de Borso d'Este et le conflit entre Ercole et Nicolò pour le contrôle du duché de Ferrare; on pourrait y ajouter l'agitation des oncles du jeune marquis de Mantoue à la fin des années 1480²¹, ou encore les troubles provo-

²⁰ Sur ce point, voir notamment Rudolf von Albertini, *Firenze dalla Repubblica al Principato. Storia e coscienza politica*, Turin, 1995 (1955).

²¹ Voir AS Gonzaga, *Archivio Gonzaga*, n° 3453 : *Processus Inquisitionis contra Franciscum Siccum*, (1491), et Leonardo Mazzoldi, *Mantova. La Storia*, vol. II, *Da Lodovico secondo marchese a Francesco secondo duca*, Mantoue, 1961, p. 84-90. Les sources sur ces dissensions sont particulièrement peu nombreuses, et les sources historiques de Mantoue évoquent, peut-être sciemment, peu l'événement : Scipione Agnello Maffei, *Gli annali di Mantova*, Tortona, Nella stampa di Nicolò, e fratelli Viola, 1675, p. 809-813, ne les évoque pas, de même que Stefano Gionta, *Il Fioretto delle croniche di Mantova, raccolte già da Stefano Gionta, ed in quest'ultima edizione ampliato...*, Mantoue, per Giuseppe Ferrari, 1741, p. 70 et suivantes.

qués par les oncles du jeune duc de Milan, entre 1477 et 1480²², pour s'assurer, ici encore, le contrôle de la régence, mais aussi les conflits entre Giulio Cybo Malaspina et sa mère Riccarda Malaspina, qui refuse de lui céder la principauté de Massa, entraînant la prise de Massa par Giulio Cybo en 1546²³. Dans le deuxième cas, un des oncles (Ludovic Sforza, dit le More) parvient même à s'emparer du pouvoir de fait, puis de droit en 1494.

Cette vision élargie de la légitimité peut conduire à des situations plus confuses encore, où la conception familiale du pouvoir aboutit à une forme d'indivision durable de l'autorité : les Pico de la Mirandole sont ainsi régulièrement dans des situations de coexistence (souvent peu pacifique) entre cousins, frères, neveux et oncles..., de semi-partage (entre la Mirandole et La Concordia), d'où par exemple un conflit armé en 1533, qui conduit Galeotto Pico à s'emparer de la Mirandole et à assassiner son oncle²⁴ (alors que le premier tenait la Concordia, et que le conflit entre oncle et neveu était en passe d'être jugé par l'empereur, comme suzerain). Les exemples de partage familial, au moins temporaire, du pouvoir, sont très nombreux : on pourrait également penser à Pérouse, c'est-à-dire à une cité où une famille (les Baglioni) domine de fait et non de droit, en se fondant sur une vision familiale du pouvoir, même si des chefs émergent régulièrement à l'intérieur de cette famille. Cette situation aboutit à d'incessants conflits familiaux, à la division des Baglioni en factions adverses (notamment après l'important massacre intra-familial en 1500) : on compte, entre 1500 et 1540 (date à laquelle, par le sac de la cité et la destruction du quartier des Baglioni, l'autorité

²² Voir Bernardino Corio, *Storia di Milano*, 3 vol., Milan, 1857, vol. III p. 319-354; Franco Catalano, *Il Ducato di Milano nella politica dell'equilibrio*, dans *Storia di Milano*, Milan, 1956, p. 311-339.

²³ Voir Carlo Carli, *Vicende di Massa di Lunigiana (sept.-nov. 1546)*, dans *Cronache di Massa di Lunigiana*, éd. Giovanni Sforza, Lucques, Tipografia Rocchi, 1882, p. 103-104; Tommaso Anniboni d'Aiola, *Ricordi inediti delle cose avvenute in Massa di Lunigiana dal 1481 al 1569 scritti da Tommaso Anniboni d'Aiola*, éd. Giovanni Sforza, dans *Atti e Memorie delle RR. Deputaz. di Storia Patria per le prov. modenese e parmense*, vol. 8, 1876, p. 197-215; F. Musetтини, *Riccarda Malaspina e Giulio Cybo*, dans *Atti e Memorie delle RR. Deputaz. di Storia Patria per le prov. modenese e parmense*, vol. 2, 1864, p. 147-186.

²⁴ Voir Ingrano Bratti et Battista Papazzoni, *Cronaca della Mirandola dei figli di Manfredo e della corte di Quarantola scritta da Ingrano Bratti continuata da Battista Papazzoni, illustrata con note e documenti*, dans *Memorie storiche della città e dell'antico ducato della Mirandola pubblicate per cura della commissione municipale di storia patria e di arti belle della Mirandola*, vol. I, La Mirandole, 1872, p. 124-127; *Cronaca della nobilissima famiglia Pico scritta da autore anonimo illustrata con prefazione, note e documenti*, dans *Memorie storiche della città e dell'antico ducato della Mirandola...*, vol. II, La Mirandole, 1874, p. 79-82; Migliore Cresci, *Storia italiana*, éd. U.G. Oxilia, dans *Miscellanea di storia italiana*, 3^e série, tome XII, 1907, p. 111; Odoardo Rombaldi, *Mirandola dai Pico agli Estensi : problemi*, dans *Mirandola e le terre del basso corso del Secchia. Dal Medioevo all'età contemporanea*, *Atti del convegno (mai 1983)*, vol. I, Territorio e società, Modène, Deputazione di storia patria per le antiche provincie modenese (Biblioteca, n.s. 76), 1984, p. 29-68.

pontificale brise la prédominance de cette famille), pas moins de huit tentatives, réussies ou avortées, de renversement en armes d'une fraction des Baglioni par une autre²⁵.

Ces partages familiaux, formels ou informels, de l'autorité et de la légitimité, aboutissent à des situations complexes : ainsi, à Carpi à partir de 1499, cohabitent, comme détenteurs d'autorité, Alberto Pio et Ercole d'Este (lequel a obtenu de Giberto Pio, naguère en conflit ouvert avec son cousin Alberto Pio, les droits sur la moitié de Carpi). Le duc de Ferrare, Ercole d'Este, qui, parce que le fief de Carpi se trouve sur son territoire, avait déjà une forme d'autorité sur la cité, se retrouve également maître de la moitié du fief, à parité avec un membre de la famille régnante traditionnelle. La situation, parfois tendue, dure jusqu'en 1512, date à laquelle Alberto Pio parvient à obtenir l'investiture de l'intégralité du fief²⁶.

À ces complexes légitimités familiales s'ajoute la présence, dans la plupart des espaces politiques considérés, d'autres sources possibles de légitimité, d'autres pôles possibles de contestation. Il peut s'agir soit d'une famille ou faction naguère prééminente, ou possédant un rayonnement à même de justifier sa participation au pouvoir, soit d'une puissance reconnue comme supérieure, et dont l'action, admise comme légitime (voire souvent comme légitimante) interfère avec la situation locale. À Forlì, par exemple, à la fin du XV^e siècle, interagissent différentes aires de légitimités concurrentes : celle de la dynastie récente des vicaires pontificaux, les Riario, mise en place par Sixte IV; celle des anciens vicaires pontificaux, les Ordelaffi, écartés naguère au profit des Riario, et qui continuent à bénéficier de soutiens dans la population; celle de l'oligarchie locale, des grandes familles de la commune (dont par exemple celles qui, en 1488, organisèrent l'assassinat de Girolamo Riario), souvent bien implantées également dans la campagne, et avec lesquelles l'autorité seigneuriale, du fait de sa relative faiblesse, ne peut que composer; celle de la papauté enfin, qui peut prétendre nommer un nouveau vicaire, ou donner la cité à un nouveau maître, ce que fera Alexandre VI pour son fils César Borgia²⁷.

À Florence, ville pourtant indépendante et maîtresse d'un vaste territoire, une série de légitimités possibles interagissent : celle des Médicis, légitimés comme maîtres *de facto* de la cité par la patine du temps; celle de l'oligarchie, qui continue à se penser (et à être, dans le fonctionnement théorique des institutions, hors retours républicains) comme détentrice de l'autorité politique à Florence (les Médicis n'étant

²⁵ R. Villard, *Le mal vivre à Pérouse...*, art. cit.

²⁶ Sur ce curieux partage, voir Elena Svalduz, *Da castello a «città». Carpi e Alberto Pio (1472-1530)*, Rome, 2001.

²⁷ Voir *Storia di Forlì*, vol. III, *L'Età moderna*, Cesarina Casanova et Giovanni Tocci (dir.), Bologne, 1991.

plus que des *primi inter pares*) et cette légitimité oligarchique peut nourrir des oppositions aux Médicis²⁸, qu'elles soient violentes (comme lors de la conjuration des Pazzi en 1478) ou pacifiques (comme l'émergence, à la mort de Léon X en 1522, de discours favorables à une atténuation du pouvoir des Médicis)²⁹; le *popolo* au sens politique du corps des citoyens³⁰, qui peut se considérer comme la source du pouvoir, et renforcer cette conception à l'occasion des deux élargissements consécutifs de la base politique du régime, lors des deux épisodes républicains fondés sur le Grand Conseil, entre 1494 et 1512, puis entre 1527 et 1530; enfin, dernier élément à prendre en compte, les puissances voisines, France, Empire ou papauté (sous les pontificats des deux papes Médicis Léon X et Clément VII) selon les temps et le jeu des alliances, qui n'hésitent pas à influencer considérablement les destinées de la ville³¹, au nom d'une légitimité pacificatrice.

Ces légitimités croisées, dans leur jeu complexe, sont renforcées par l'installation de puissances non italiennes sur le sol péninsulaire, à partir de 1494 : en transformant des puissances naguère moyennes (voire importantes à l'échelle des micro-conflits italiens d'après la paix de Lodi de 1454) en petites puissances sous influence, Habsbourg et Valois deviennent les référents possibles de légitimités nouvelles : de façon logique, nombre d'États ou quasi-États indépendants, trop faibles pour subsister tels quels, disparaissent ou sont satellisés par les couronnes transalpines. Cette mise sous influence qui, en 1559³², concerne à tout le moins Sienne, Gênes et Florence, aboutit à la consolidation d'une nouvelle source de légitimité, compliquant une situation aux superpositions déjà nombreuses; toutefois, dès 1559, la situation est en train de se raffermir, la stabilité institutionnelle durable favorisant l'affirmation d'une seule légitimité aux dépens des autres, qui, au fil du temps, perdent de leur pertinence faute d'être encore convoquées.

Cette stabilisation permet de souligner un dernier élément significatif concernant ces pluri-légitimités italiennes : la réponse au cours du XVI^e siècle à cet état de fait, bien connu des différents acteurs, est insti-

²⁸ Sur ce poids de l'oligarchie dans la Florence médicéenne, voir Riccardo Fubini, *Italia quattrocentesca. Politica e diplomazia nell'età di Lorenzo il Magnifico*, Milan, 1994.

²⁹ Sur ces débats des années 1520, outre R. von Albertini, *op. cit.*, voir Felix Gilbert, *Machiavel et Guichardin. Politique et histoire à Florence au XVI^e siècle*, Paris, 1996 (Princeton, 1965).

³⁰ La complexe définition du terme *popolo* a été récemment traitée dans une série de contributions : G. Delille, A. Savelli (dir.), *Essere popolo. Prerogative rituali d'appartenenza nelle città italiane d'antico regime*, dans *Ricerche storiche*, a. XXXII, n° 2-3, 2002.

³¹ Par exemple, en 1494, le passage des troupes françaises de Charles VIII provoque la rébellion de Pise et la chute des Médicis, de façon assez directe; en 1512, les Médicis sont rétablis par une armée espagnole, et en 1530 par l'armée impériale.

³² À cette date, la signature du traité du Cateau-Cambrésis met fin aux guerres d'Italie, ainsi qu'aux jeux d'alliances (et de retournements d'alliances) qu'elles offraient aux puissances régionales italiennes.

tutionnelle. En effet, nombre de réformes, d'évolutions des institutions (dans leur définition ou dans leur pratique) visent à réduire ce champ des légitimités multiples, à créer, fût-ce artificiellement (ce qui est souvent le cas, même) une légitimité unique, censée grouper sous son égide toutes les autres. Cette tendance se perçoit nettement dans les évolutions des Républiques, qui tentent d'effacer l'institutionnalisation des pluri-légitimités : la République de Gênes, par exemple, pratiquait une répartition, numérique ou chronologique, des charges entre les différentes factions, que cette pratique fût de fait (comme dans les alternances Fregoso-Adorno au XV^e siècle) ou de droit (quand les réformes du XVI^e siècle prévoient la répartition des charges entre *nobili vecchi* et *nobili nuovi*)³³; le même phénomène se constate à Sienne, où les différents tumultes aboutissaient à une nouvelle répartition des charges entre les différents groupes sociopolitiques (les *Monti*), voire à une recomposition de ces groupes³⁴. La volonté marquée, au cours du XVI^e siècle, est d'aboutir à une suppression de ces divisions, au profit d'une hypothétique union, finalement réalisée dans les deux cas par la perte de la pleine indépendance politique, qui permet, au moins théoriquement, de ne plus construire le fonctionnement institutionnel sur la reconnaissance de ces légitimités concurrentes.

La même tendance se perçoit dans la progressive suppression des vicariats pontificaux, qui par essence reposaient sur l'existence d'une double légitimité, voire d'une double autorité, celle du seigneur de fait, et celle du pape. La formule, encore employée par Sixte IV au profit de son neveu Girolamo Riario (pour Forlì et Imola) n'est plus au goût du jour au XVI^e siècle : certes, l'institution des vicaires pontificaux perdure (encore qu'ils aient de plus en plus de difficulté à obtenir leur investiture), mais il n'y a plus de grande création de vicaires³⁵. Soucieux de doter leur famille, les papes tentent de s'appuyer sur des formules permettant une pleine passation de légitimité, c'est-à-dire évitant à leurs protégés les troubles de la pluri-légitimité : Alexandre VI, créant César Borgia duc de Romagne, Léon X récupérant pour Lorenzo de' Me-

³³ Voir Biblioteca Apostolica Vaticana, Ms Vat. Lat. 11713 (anciennet Arch Segr Vat., *Misc. Arm.* II, 9), fol. 307 r-328 v : *Discorso sopra la Repubblica di Genova dell'anno 1528*; Rodolfo Savelli, *La Repubblica oligarchica. Legislazione, istituzioni e ceti a Genova nel Cinquecento*, Milan, 1981 (*Annali della Facoltà di giurisprudenza dell'Università di Genova*, 49); Arturo Pacini, *La Genova di Andrea Doria nell'Impero di Carlo V*, Florence, 1999.

³⁴ Voir Cristoforo Cantoni, *Frammento di un diario senese (1479-1483)*, dans *RIS*², tome XV, vol. 6, p. 875-944, ici p. 898-917 (sur le crise de 1482 et les rééquilibrages entre *Monti* et les nouvelles répartitions); Biblioteca Apostolica Vaticana, Ms Barb. Lat. 5300, fol. 31r-64 r : *Informatione delle cose di Siena et del modo di riordinare il Governo di quella Rep.ca À Don Diego di Mendoza Orator di Cesare à Roma dell'Anno 1548*; Celse Mireille, *Alessandro Piccolomini, l'homme du ralliement*, dans *Les écrivains et le pouvoir en Italie à l'époque de la Renaissance*, vol. 2, Paris, 1973, p. 7-76.

³⁵ À la suite d'une bulle de Pie V interdisant les inféodations de territoires des États pontificaux, les papes purent même récupérer Ferrare en 1598, Urbino en 1631.

dici le duché d'Urbino, Paul III créant pour Pier Luigi Farnèse le duché de Parme et Plaisance, agissent dans cette logique de transfert maximal de souveraineté.

Par conséquent, l'unité politique forte de cette Italie centro-septentrionale dans ce large XVI^e siècle est constituée par la même coexistence, au sein des différents espaces politiques considérés, de légitimités souvent antagonistes. Au-delà des différences institutionnelles dont on a souligné les limites, il importe de prendre conscience de la fluidité politique générée, et des nombreuses mutations politiques d'ampleur variable qui en découlent, dans les différents États en question (exception faite, toujours, de Venise). Progressivement, cette fluidité tend à disparaître, remplacée par une structure devenue à légitimité unique, dans un espace politique stabilisé – et dont la stabilité, à partir de *la pax hispanica* au moins, devient une valeur en soi, facilitée par le fort contrôle de la péninsule par une Espagne peu désireuse de nouveautés italiennes. Cette unité politique forte, au-delà des apparences, légitime l'aire géographique retenue, en soulignant à nouveau sa cohérence, en marquant d'emblée qu'une approche typologique, différenciée (entre principautés héréditaires, Républiques oligarchiques, etc.), aurait peu de sens, et ne fournirait pas en définitive la clef de lecture miracle que l'on pourrait en attendre : les évidences n'en sont pas, et, de même qu'il est apparu difficile d'étudier la criminalité politique à l'échelle d'un seul État, de même qu'il est apparu impensable de penser la criminalité comme un fait préexistant, une donnée événementielle brute, de même, il en ressort que cette même criminalité ne saurait être réduite à l'épiphénomène de l'émergence de princes nouveaux ou d'États modernes en construction.

Historiographie et souveraineté

Cette question de l'État moderne a largement structuré, au moins en Italie, la recherche historique en histoire moderne des années 1980 et surtout 1990; la recherche de continuités avec les structures de l'État contemporain, la difficile quête des formes et moments d'une émergence de la modernité, ont largement orienté le débat historiographique, ce qui a sans doute favorisé un réexamen des violences urbaines, comme mode de contestation ou d'établissement d'un ordre souverain. Les assassinats politiques dans l'Italie des XV^e et XVI^e siècles n'étaient pas, loin de là, des oubliés de l'historiographie : au contraire, ils exercèrent même manifestement une certaine fascination sur les historiens du *Risorgimento*, qui multiplièrent les monographies, souvent érudites, sur telle ou telle conjuration, avec une attention toute particulière apportée aux conjurations à vocation libératrice³⁶. Cette multi-

³⁶ La conjurations romaine de S. Porcari (1453) et le meurtre du duc de Milan en

plication d'études, qui comportaient souvent plus de documents que d'analyse³⁷, est liée d'une part à la volonté de faire émerger des figures libératrices, censées avoir résisté à l'absolutisme princier³⁸ ou au temps de la décadence italienne supposée avoir été apportée par les dominations étrangères³⁹. En outre, et c'est sans doute l'intérêt principal des conjurations aux yeux de l'historiographie risorgimentale, les complots sont les supports parfaits de narrations historiques, puisque leur dimension érudite doit être agrémentée d'un art du récit, de l'évocation de personnages aussi troubles que fascinants⁴⁰. Le tableau de ces histoires sanglantes venait alimenter l'intérêt pour cette paradoxale Renaissance italienne telle que J. Burckhardt⁴¹ l'évoquait brillamment, à savoir la perception d'un temps marqué à la fois par la splendeur des lettres et arts, et par la violence et décadence des mœurs, notamment politiques.

Cette veine historiographique des conjurations ne disparaît pas ensuite totalement, mais est assez peu représentée entre la Première Guerre mondiale et les années 1970 environ : les rares conjurations spécifiquement analysées le sont, ici encore, dans une perspective essentiellement documentaire⁴². En revanche, dans les années 1970, l'étude de la conflictualité politique est relancée par l'intérêt nouveau de l'historiographie pour les violences : à ce titre, le volume dirigé par

1476 en sont les exemples les plus significatifs : voir, pour le premier cas, *Documenti relativi a Stefano Porcari*, éd. O. Tommasini, dans *Archivio della R. Società romana di Storia patria*, vol. III (1880), p. 63-133; Roberto Cessi, *La congiura di Stefano Porcari*, dans *Bulletin Italien*, vol. XIII, 1913, p. 93-111 et 319-330, et vol. XIV, 1914, p. 11-28.

³⁷ Voir par exemple Cesare Guasti, *Documenti della congiura fatta contro il cardinale Giulio di Medici nel 1522*, dans *Giornale storico degli archivi toscani*, vol. 3, 1859.

³⁸ Voir l'exemple précédent, ou encore l'abondante série de publications concernant la conjuration milanaise de 1476, voir *infra*, note 3.

³⁹ Voir par exemple la fascination pour la conjuration génoise de G.L. Fiesco en 1547, Emanuele Celesia, *La congiura del conte Gianluigi Fieschi. Memorie storiche del secolo XVI cavate da documenti originali...*, Gênes, 1854, ou Antonio Gavazzo, *Nuovi documenti sulla congiura del conte Gio. Luigi Fieschi nel 1547, raccolti ed annotati dal Cav. Gavazzo Antonio*, Gênes, 1886; c'est le cas également de la conjuration de Brescia en 1512 : Federico Odorici, *I congiurati bresciani del MDXII ed il processo inedito che li riguarda*, dans *Raccolta di cronisti e documenti storici lombardi inediti*, vol. II, Milan, 1857, p. 1-115.

⁴⁰ Cette fascination permet sans doute d'expliquer l'intérêt porté à la conjuration intrafamiliale à Ferrare en 1506 : voir Riccardo Bacchelli, *La Congiura di Don Giulio d'Este*, Milan, 1931, et Pietro Balan, *Roberto Boschetti e gli avvenimenti italiani dei suoi tempi (1494-1529)*, 2 vol., Modène, 1879-1884.

⁴¹ Jacob Burckhardt, *La civilisation en Italie au temps de la Renaissance*, trad. M. Schmitt, 2 vol., Paris, 1983 (1885).

⁴² Arnaldo Barilli, *La congiura di Parma del 1611 e le confessioni dei congiurati*, dans *Archivio storico per le Provincie parmensi*, série 3, vol. I, 1936, p. 105-150; Nerina Bartoli, *Le congiure di Siena e la cacciata degli Spagnoli del 1552*, dans *Bullettino senese di storia patria*, n. s., anno I, 1930, p. 361-421 et 447-488, Fabrizio Winspeare, *La congiura dei Cardinali contro Leone X*, Florence, 1957.

L. Martines, *Violence and civil disorder in Italian Cities, 1200-1500*⁴³, a constitué un ouvrage pionnier, en incitant à rationaliser les violences urbaines des cités-États italiens, en dépit de leur apparent manque de sens. Ce développement d'une historiographie propre à la violence est entré en écho avec le développement des interrogations sur la formulation italienne d'un État moderne⁴⁴ : l'analyse des conjurations, et plus généralement des contestations violentes du pouvoir, constituait un point de convergence naturel entre cette histoire de l'État et l'histoire des violences – point de convergence renforcé par les difficultés qu'eut la production historiographique à rencontrer l'État moderne italien. Dès lors qu'un État moderne, sans doute parce qu'il était trop formulé comme une étape vers un État bureaucratique et normatif, émergeait très difficilement des recherches entreprises, croissait la tentation d'examiner l'État par ces marges violentes, d'examiner l'État par sa remise en question : d'où le grand nombre de recherches sur une violence politique, sur une conjuration ou une série de conjurations⁴⁵, élan de recherches quantitativement repérable à la sortie presque concomitante de deux ouvrages sur les conjurations, faisant tous deux la part belle aux études sur des cas italiens⁴⁶. Cette attention portée aux conjurations a sans doute également été renforcée par le marché édito-

⁴³ Lauro Martines (dir.), *Violence and Civil Disorder in Italian Cities, 1200-1500*, Los Angeles, 1972.

⁴⁴ Sur cette question, voire l'excellente synthèse d'Elena Fasano Guarini, « État moderne » et anciens États italiens. *Éléments d'histoire comparée*, dans *Revue d'Histoire moderne et contemporaine*, 45-1, 1998, p. 15-41; Alberto Aubert, *La crisi degli antichi stati italiani (1492-1521)*, Florence, 2003, fait également de très bonnes mises au point bibliographiques concernant les modèles étatiques proposés dans les différents États régionaux.

⁴⁵ Voir par exemple Paolo Cherubini, *Tra violenza e crimine di Stato : la morte di Lorenzo Oddone Colonna*, dans M. Miglio, P. Niotta, D. Quaglioni, C. Ranieri (dir.), *Un pontificato ed una città. Sisto IV (1471-1484). Atti del convegno (Rome, 3-7 déc. 1984)*, dans *Studi storici*, fasc. 154-162 [Istituto storico per il Medio Evo], p. 355-380; Riccardo Fubini, *La congiura dei Pazzi : radici politico-sociali e ragioni di un fallimento*, dans R. Fubini, *Italia quattrocentesca. Politica e diplomazia nell'età di Lorenzo il Magnifico*, Milan, 1994, p. 87-106; Kate Lowe, *The political crime of conspiracy in fifteenth and sixteenth century Rome*, dans Trevor Dean et Kate K.P. Lowe (dir.), *Crime, society and the law in Renaissance Italy*, Cambridge, 1994; Humfrey C. Butters, *The politics of protection in late fifteenth-century Italy : Florence and the failed Siennese exiles' plot of May 1485*, dans David Abulafia (dir.), *The French Descent into Renaissance Italy, 1494-1495. Antecedents and effects*, sl, 1995, p. 137-149; Jean Boutier, *Trois conjurations italiennes : Florence (1575), Parme (1611), Gênes (1628)*, *Mélanges de l'École française de Rome – Italie et Méditerranée*, 1996 (1), p. 319-375; M. Pellegrini, *op. cit.*; Maria Antonietta Visceglia, « *Farsi imperiale* » : *faide familiari e identità politiche a Roma nel primo Cinquecento*, dans Francesca Cantù et Maria Antonietta Visceglia (dir.), *L'Italia di Carlo V. Guerra, religione e politica nel primo Cinquecento*, Rome, 2003, p. 477-508.

⁴⁶ Y.-M. Bercé, E. Fasano Guarini (dir.), *Complots et Conjurations...*, *op. cit.*, et Glauco Maria Cantarella et Francesco Santi (dir.), *I Re nudi. Congiure, assassini, tracolli ed altri imprevisti nella storia del potere. Atti del convegno di studio della Fondazione Ezio Franceschini (1994)*, Spolète, 1996.

rial, volontiers preneur d'ouvrages d'apparence passionnelle ou sanglante, même s'ils sont savants⁴⁷.

Ces études sur les violences publiques ont rarement été des analyses de violences politiques à proprement parler, même quand elles étudiaient une conjuration spécifique. Dans leur grande majorité, ces analyses des violences dans l'État ont été plus marquées par l'État que par la violence, c'est-à-dire qu'elles ont eu, comme horizon interprétatif, les interrogations sur la puissance, les faiblesses ou le fonctionnement d'un État émergent. Le projet de Lauro Martines, de concilier histoire des violences et histoire de l'État, a été divisé en deux pôles, l'un qui s'occuperait spécifiquement des violences (espace largement occupé par l'historiographie anglo-saxonne⁴⁸), l'autre préoccupé par le politique, plaçant la violence comme l'une de ses contestations. Par conséquent, l'historiographie des violences politiques, particulièrement italienne, s'est structurée en fonction des débats sur un État moderne censé émerger : ceci eut pour conséquence d'une part le morcellement géographique des études⁴⁹, le manque de comparaisons entre États, d'autre part et surtout la formulation de ces violences en fonction d'interrogations sur l'État. Schématiquement, la construction de l'État moderne en Italie a d'abord été marquée par les interrogations sur l'affirmation d'un personnel dirigeant et le développement d'institutions de contrôle⁵⁰, avant de s'attacher à définir des États régionaux marqués par des pouvoirs contractuels, des solidarités, des agrégations sociales qui font de l'État un lieu de médiation, de convergence de ces

⁴⁷ Voir par exemple Franklin L. Ford, *Le meurtre politique. Du tyrannicide au terrorisme*, Paris, 1990, ou Lauro Martines, *April Blood. Florence and the plot against the Medici*, Londres, 2003. Ce dernier ouvrage a par exemple bénéficié d'une diffusion éditoriale bien différente de celles des ouvrages historiques ordinaires.

⁴⁸ Il est significatif que le projet de relancer le *Violence and civil Disorder*, *op. cit.*, de L. Martines, ait conduit à la publication en 1994 de *Crime, society and the law in Renaissance Italy*, *op. cit.* : le *civil disorder* a cédé la place à la *society*, en quelque sorte.

⁴⁹ À ce titre, il est significatif qu'une des rares études sur le phénomène des conjurations à l'échelle italienne soit due à Riccardo Fubini (Riccardo Fubini, *Congiure e stato nel secolo XV*, dans *I Re nudi*, *op. cit.*, p. 143-161) : ceci valide doublement mon discours, en ce que d'une part R. Fubini avait auparavant rédigé plusieurs analyses monographiques sur des conjurations particulières (notamment la conjuration milanaise de 1476 et celle florentine de 1478), et qu'en outre il a joué un rôle important dans l'historiographie italienne sur la naissance de l'État.

⁵⁰ Voir par exemple Rodolfo Savelli, *La Repubblica oligarchica. Legislazione, istituzioni e ceti a Genova nel Cinquecento*, Milan, 1981 (*Annali della Facoltà di giurisprudenza dell'Università di Genova*, 49); Marco Cattini, Marzio A. Romani, *Le corti parallele : per una tipologia delle corti padane dal XIII al XVI secolo*, dans Giuseppe Papagno e Amedeo Quondam (dir.), *La corte e lo spazio : Ferrara estense*, vol. 1, 1982; Franca Leverotti, «Governare a modo e stillo de' Signori...». Osservazioni in margine all'amministrazione della giustizia al tempo di Galeazzo Maria Sforza duca di Milano (1466-76), dans *Archivio storico italiano*, anno CLII, 1994, p. 3-134; Andrea Gardi, *Lo Stato in Provincia. L'amministrazione della Legazione di Bologna durante il regno di Sisto V (1585-1590)*, Bologne, 1994; Isabella Lazzarini, *Fra un Principe e altri Stati. Relazione di potere e forme di servizio a Mantova nell'età di Ludovico Gonzaga*, Rome, 1996.

structurations autonomes – d’autant que les perspectives ouvertes par la *microstoria*⁵¹ incitaient à repenser les liens entre centre et périphéries, ainsi que les processus de regroupements politiques⁵².

Face à cette dualité, les analyses des violences politiques⁵³ ont soit cherché l’empreinte de l’État, plaçant alors la conjuration au sein de relations diplomatiques⁵⁴, soit tenté de comprendre les formes de mobilisation à l’œuvre dans ces violences, en marge d’un État qu’il convenait de replacer dans sa juste proportion, sans pour autant lui dénier toute capacité médiatrice⁵⁵. Cette présence / absence de l’État, cette approche des violences publiques dans leur rapport non au politique mais à cette force de l’État, a conduit à ne pas chercher à comprendre le fonctionnement interne de ces violences, puisque ces tumultes devaient permettre d’affiner la compréhension d’une réalité locale et de ses éventuelles interdépendances. Deux exemples, pris dans des publications très récentes, permettent d’illustrer cette tendance : M. Pellegrini⁵⁶, étudiant les deux conjurations romagnoles de 1488, ne cherche nullement à donner sens au temps même de la mort de Girolamo Riario à Forlì en

⁵¹ Sur les enjeux épistémologiques de la *microstoria*, voir Jacques Revel, *Micro-analyse et construction du social*, dans J. Revel (dir.), *Jeux d’échelle : la micro-analyse à l’expérience*, Paris, 1996, p. 15-36.

⁵² Paolo Prodi, *Il sovrano pontefice. Un corpo e due anime : la monarchia papale nella prima età moderna*, Bologne, 1982; Bandino Giacomo Zenobi, *Le «ben regolate città». Modelli politici nel governo delle periferie pontificie in età moderna*, Rome, 1994; Giorgio Chittolini, *Il «privato», il «pubblico», lo Stato*, dans G. Chittolini, A. Molho, P. Schiera (dir.), *Origini dello Stato. Processi di formazione statale in Italia fra medioevo ed età moderna*, Bologne, 1994 (*Annali dell’Istituto storico italo-germanico. Quaderno*, 39), p. 553-589; Angela De Benedectis, *Repubblica per contratto. Bologna : una città europea nello Stato della Chiesa*, Bologne, 1995 (*Annali dell’Istituto storico italo-germanico. Monografia*, 23); Edoardo Grendi, *La repubblica dei genovesi. Politica, carità e commercio fra Cinque e Seicento*, Bologne, 1987; Osvaldo Raggio, *Faide e parentele. Lo stato genovese visto dalla Fontanabuona*, Turin, 1990; Elena Fasano Guarini, *Centro e periferia, accentramento e particolarismi : dicotomia o sostanza degli Stati in età moderna?*, dans *Origini dello Stato*, op. cit., p. 147-176; Gérard Delille, *Le Maire et le Prieur. Pouvoir central et pouvoir local en Méditerranée occidentale (XV^e-XVIII^e siècle)*, Rome, 2003 (*BEFAR*, 259).

⁵³ Sur l’historiographie récente de la violence, essentiellement politique, en Italie, voir Wolfgang Kaiser et Olivier Rouchon, *Violence et pouvoirs dans l’espace italien*, dans *Providence historique*, fasc. 202, 2000, p. 369-389.

⁵⁴ Il s’agit alors d’une vision surtout diplomatique des complots, comme liés à un système de pouvoirs qui les dépasse : voir par exemple Vincent Ilardi, *The assassination of Galeazzo Maria Sforza and the reaction of italian diplomacy*, dans *Violence and Civil Disorder*, op. cit., p. 72-103; Gian Luca Podestà, *Dal delitto politico alla politica del delitto (Parma 1545-1611)*, dans *Complots et conjurations dans l’Europe moderne*, op. cit., p. 679-717, et M. Pellegrini, *Congiure di Romagna*, op. cit.

⁵⁵ Voir par exemple Osvaldo Raggio, *Faide e parentele. Lo stato genovese visto dalla Fontanabuona*, Turin, 1990; *Bande armate, banditi, banditismo e repressione di giustizia negli stati europei di antico regime, Actes du colloque tenu à Venise en 1985*, G. Ortalli (dir.), Rome, 1986; Andrea Zorzi, *L’amministrazione della giustizia penale nella Repubblica fiorentina. Aspetti e problemi*, Florence, 1988 (*Biblioteca storica toscana*, XXIII); William J. Connel, *La città dei Cruci. Fazioni e clientele in uno stato repubblicano del’ 400*, Florence, 2000.

⁵⁶ M. Pellegrini, *Congiure di Romagna*, op. cit.

1488; il passe sous silence les mutilations du cadavre princier, parce que son projet n'est pas tant de comprendre le fonctionnement de ces violences, que d'éclairer le jeu diplomatique complexe à l'œuvre dans un espace stratégique et sous influence. De son côté, W. Connel, étudiant les factions de Pistoia⁵⁷ (et l'importance des liens de clientèle entre les Médicis et ces factions, clientèles qui fonctionnent comme l'instrument de contrôle d'une cité, et permettent d'éclairer l'éloignement de Pistoia par rapport à Florence à la chute du gouvernement médicéen), consacre un long chapitre à la guerre civile de Pistoia (1499-1502), lors de laquelle les affrontements entre factions sont extrêmement violents et bien documentés dans leurs pratiques : à aucun moment il n'envisage de donner un sens spécifique aux formes de cette violence, au profit d'une réflexion sur la difficile construction de l'État toscan.

C'est dire combien une réflexion sur les assassinats politiques restait à écrire, en la sortant du seul champ de l'État : il ne s'agit pas, pour autant, de rejeter l'historiographie de la construction de l'État moderne, d'autant qu'elle s'appuie sur des perspectives aussi variées que novatrices, incluant notamment des changements d'échelles, des réflexions sur le contractualisme, sur les structurations sociales, les interdépendances et les réseaux qui ne peut qu'être stimulante dans le cadre d'une recherche qui, en aucun cas, n'entend faire l'économie d'une réflexion sur le pouvoir et la puissance. Mais, avant de faire ce lien entre violences et pouvoirs, j'ai tenu à faire un double détour, inscrivant ma démarche aux croisements de champs historiographiques divers : à la question de l'État et à celle des violences, espaces historiographiques attendus de cette recherche, viennent en effet s'ajouter au moins deux champs de recherche ici pris en examen, à savoir celui de la pensée politique d'une part, celui des interrogations sur les convergences entre politique et religion d'autre part. En effet, un des postulats initiaux de cette recherche s'appuyait sur l'intuition que le lien entre conjuration et pouvoir avait jusqu'ici été abordé de façon trop biaisée, en raison principalement des silences et réécritures opérés par les sources : ces éclairages par la pensée politique, mais aussi par des tensions politico-religieuses, permettent de reformuler le lien entre politique et violences, en évitant un face à face un peu étouffant entre le pouvoir et sa contestation.

J'ai par conséquent également inscrit cette recherche en écho avec l'abondante bibliographie sur républicanisme et raison d'État, dans l'espoir de faire émerger un concept, celui de tyrannie, mais aussi sa réception, ses usages, les pratiques auxquelles il renvoie. Il existe une abondante bibliographie, souvent de qualité, sur la tyrannie elle-même⁵⁸,

⁵⁷ W. Connel, *La città dei Crucci*, *op. cit.*, notamment chap. VII.

⁵⁸ Voir Alfred Coville, *Jean Petit. La question du tyrannicide au commencement du XV^e siècle*, Paris, 1932; Roland Mousnier, *L'assassinat d'Henri IV. Le problème du tyrannicide et*

mais surtout sur la progressive affirmation théorique de la souveraineté et ses contradictions⁵⁹, dont les analyses sont loin de se limiter à Machiavel. En outre, ces interrogations sur le déclin de l'élan républicain en Italie ont suscité un vaste débat historiographique mais aussi méthodologique, conduisant notamment aux perspectives ouvertes par le tournant langagier (*linguistic turn*), sous l'égide de Q. Skinner et J. Pocock, dans le cadre d'attaques, parfois un peu vives, contre la vision d'H. Baron⁶⁰ : s'affrontent deux perspectives, l'une sans doute très idéaliste (et le rôle joué par les intellectuels allemands ayant fui le nazisme pour les États-Unis dans le « courant » d'H. Baron, y est sans doute pour quelque chose), l'autre peut-être excessivement relativiste. Cette dimension polémique a permis la multiplication des études sur la pensée politique italienne, placée dans son contexte d'élaboration, plus intellectuel chez Q. Skinner, plus politique chez H. Baron : cette science politique en situation a permis d'éclairer les interactions entre un discours et ses conditions de production, tout en prenant en compte les permanences, les réemprunts, les stabilités de structure langagière.

Mais, et la réserve est de taille, ces ouvrages, malgré leurs qualités et leur inscription dans l'histoire, demeurent dans le champ du savoir politique, par les sources utilisées d'abord (ce sont surtout des textes de la pensée politique), par l'absence de mise en perspective ensuite. Le reproche semble mal venu, puisqu'il s'agit de reprocher à des ouvrages de science ou philosophie politique d'appartenir à ce genre : pourtant, cette nuance est moins triviale qu'il n'y semble, et ce pour deux raisons. D'une part et surtout, les liens établis entre cette pensée et son contexte d'élaboration (politique et intellectuel) auraient dû conduire à un examen des enjeux de cette pensée et de sa réception; d'autre part,

L'affermissement de la monarchie absolue, Paris, 1964; dans une perspective marxiste, Oscar Jaszi, John D. Lewis, *Against the Tyrant. The tradition and theory of tyrannicide*, Glencoe, 1957; et la synthèse récente de Mario Turchetti, *Tyrannie et tyrannicide de l'Antiquité à nos jours*, Paris, 2001.

⁵⁹ Voir, pour ne citer que quelques exemples, Hans Baron, *The Crisis of the Early Italian Renaissance. Civic humanism and Republican Liberty in an Age of classicism and tyranny*, Princeton (NJ), 1966; William J. Bouwsma, *Venice and the Defense of Republican Liberty : Renaissance values in the Age of Counter-Reformation*, Berkeley, 1968; Rudolf von Albertini, *Firenze dalla Repubblica al Principato. Storia e coscienza politica*, Turin, 1995 (1955); F. Gilbert, *Machiavel et Guichardin*, op. cit.; John G. A. Pocock., *Le moment machiavélien. La pensée politique florentine et la tradition républicaine atlantique*, Paris, 1997 (Princeton, 1975); Antonio Lanza, *Firenze contro Milano. Gli intellettuali fiorentini nelle guerre con i Visconti (1390-1440)*, Anzio, 1991; Michel Senellart, *Les arts de gouverner. Du régime médiéval au concept de gouvernement*, Paris, 1995; Maurizio Viroli, *Dalla politica alla ragion di stato. La scienza del governo tra XIII e XVII secolo*, Rome, 1994; Jean-Pierre Cavaillé, *Dis/simulations. Jules-César Vanini, François La Mothe Le Vayer, Gabriel Naudé, Louis Machon et Torquato Accetto. Religion, morale et politique au XVII^e siècle*, Paris, 2002. La vaste question de l'héritage républicain, dans la longue durée et l'espace européen, a été reprise dans *Republicanism. A Shared European Heritage*, Martin van Gelderen et Quentin Skinner (dir.), 2 vol., Cambridge, 2002.

⁶⁰ Voir les travaux des trois auteurs en question cités dans la note précédente.

les incitations théoriques du *linguistic turn*, en dépit de ses outrances, incitent à repérer des structures langagières et leurs diffusions, ce pour quoi la sortie du champ discursif attendu serait une perspective intéressante. Par conséquent, il me semble que, dans ce débat sur la liberté en Italie aux XIV^e-XVI^e siècles et l'affirmation de la souveraineté, a souvent fait défaut la présence de sources plus variées, à même de mesurer la pénétration de ces concepts et les outils de leur diffusion : cette carence a conduit souvent à accepter comme réels certains énoncés théoriques (le tyran comme renversement du bien commun, par exemple), sans percevoir la dimension souvent plus concrète et matérielle de ces concepts (liée justement à leur usage hors du seul savoir politique) qui, par un *effet de boucle*, aboutit en retour à modifier la catégorie théorique. Ces interactions entre tyran théorique / tyran perçu, par exemple, permettent de faire émerger une nouvelle définition du pire des gouvernements, un concept nouveau qui tient plus du langage (comme instrument de perception et d'énonciation du réel, et non plus simple grille d'analyse) que de la seule notion.

À ce premier croisement historiographique (entre violence, pouvoir et langage du politique), cette recherche entend ajouter une quatrième approche, à savoir celle interrogeant les tensions religieuses : en effet, le constat de la coïncidence entre un temps de l'inquiétude religieuse, ces conflits politiques et la personnalité souvent tourmentée – en termes de foi, notamment – des conjurés, incitait à poursuivre dans une démarche qui rapprochait crises politiques et interrogations religieuses. L'Italie a été et demeure un espace particulièrement fécond pour étudier les tensions religieuses des XV^e et XVI^e siècles, en raison à la fois des inquiétudes sacrales qui l'habitent et sans doute aussi de son rapide retour à l'homogénéité religieuse – la conjonction des deux ayant permis une étude des tensions sans enjeu idéologique fort, faisant en quelque sorte l'économie d'un recours à la confessionnalisation, au profit d'études plus ciblées sur des formes nuancées de déviance confessionnelle⁶¹. En outre, la démarche de Savonarole, dans sa dimension en même temps politique et religieuse, a facilité la mise en écho de ces deux perspectives⁶². Cette étude du fait religieux italien dans ses inquiétudes a de plus été nourrie par des interrogations plus

⁶¹ Voir par exemple Cesare Vasoli, *Movimenti religiosi e crisi politiche dalla Signoria al Principato*, dans *Idee, istituzioni scienza ed arti nella Firenze dei Medici*, Florence, 1980, p. 47-82; Simonetta Adorni-Braccesi, «Una città infetta». *La Repubblica di Lucca nella crisi religiosa del Cinquecento*, Florence, 1994; Ottavia Niccoli, *Profeti e popolo nell'Italia del Rinascimento*, Rome-Bari, 1987; Francesco Bruni, *La città divisa. Le parti e il bene comune da Dante a Guicciardini*, Bologne, 2003. Et, pour sortir du seul champ italien, j'aurais garde d'oublier Marjorie Reeves, *The influence of prophecy in the later Middle Ages. A study in Joachimism*, Oxford, 1969 ou Jean Delumeau, *Le péché et la peur : la culpabilisation en Occident, XIII^e-XVIII^e siècles*, Paris, 1983.

⁶² Voir par exemple Donald Weinstein, *Savonarole et Florence. Prophétie et patriotisme à*

larges sur les déviances, parfois marqués par des préoccupations anthropologiques, ou désireuses à tout le moins de donner sens aux rites urbains⁶³ (notamment violents, et cette approche des déviances religieuses constitue sans doute la meilleure passerelle entre pouvoir, violence et religion⁶⁴, passerelle sur laquelle, me semble-t-il, il faut situer les conjurations).

Cette historiographie de l'inquiétude des temps et de l'instabilité, mais aussi de l'émergence d'une forme nouvelle de puissance (non liée à une mutation institutionnelle, ou si peu) a sans doute été ma principale source d'inspiration : il ne s'agit plus d'étudier les conjurations comme une simple opposition au prince, qu'elles soient ou non liées à des ambitions politiques, mais de comprendre comment la conjuration s'est construite comme une pratique du dévoilement, en double écho avec d'une part l'affirmation vigoureuse d'un langage du dévoilement du tyran, d'autre part les inquiétudes politico-religieuses sur l'instabilité des temps. En outre, cette interrogation sur les violences politiques tendra à confondre le prince et l'assassin du prince, dans un couple où les fonctions de bourreau et victimes s'inversent fréquemment : en examinant ces marges floues, souvent obscures de la souveraineté, une fois percées les dissimulations et réserves des sources, c'est bien entendu la puissance princière qu'il faudra tenter de cerner, la volonté de puissance plutôt, en percevant les ruses, parfois inconscientes, de la souveraineté, pour conquérir le monopole d'une violence illégitime.

la Renaissance, Paris, 1973 (1970), ou Lorenzo Polizzotto, *The elect Nation. The Savonarolan Movement in Florence 1494-1545*, Oxford, 1994.

⁶³ Voir par exemple Richard C. Trexler, *Public life in Renaissance Florence*, New York-Londres-Toronto, 1980; Edward Muir, *Mad blood stirring. Vendetta & Factions in Friuli during the Renaissance*, Baltimore-Londres, 1993; Giovanni Ciappelli, *Carnevale e quaresima. Comportamenti sociali e cultura a Firenze nel Rinascimento*, Rome, 1997; Piero Camporesi, *La carne impassibile. Salvezza e salute fra Medioeva e Controriforma*, Milan, 1994; Ottavia Niccoli, *Il seme della violenza. Putti, fanciulli e mammoli nell'Italia tra Cinque e Seicento*, Rome-Bari, 1995; Giovanni Ricci, *Il Principe e la morte. Corpo, cuore, effigie nel Rinascimento*, Bologne, 1998.

⁶⁴ Ces croisements de champs historiographiques, d'une histoire du pouvoir éclairée par les inquiétudes ou les déviances (politiques ou religieuses) doit évidemment beaucoup surtout à des lectures souvent situées hors du champ géographique ou chronologique retenu, qu'il s'agisse, parmi d'autres, et dans un désordre volontaire, de Denis Crouzet, *Les Guerriers de Dieu. La violence au temps des troubles de religion, vers 1525-vers 1610*, 2 vol., Seyssel, 1990; Emmanuel Le Roy Ladurie, *Le carnaval de Romans. De la chandeleur au mercredi des cendres 1579-1580*, Paris, 1979; Michel Foucault, *Histoire de la sexualité, vol. I, La volonté de savoir*, Paris, 1976; Alain Corbin, *Le village des cannibales*, Paris, 1990; Élisabeth Crouzet-Pavan, *Violence, société et pouvoir à Venise (XIV^e-XV^e siècles) : forme et évolution de rituels urbains*, dans *Mélanges de l'École française de Rome. Moyen Âge-Temps modernes*, tome 96, 1984-2, p. 903-936; Yves-Marie Bercé, *Le roi caché. Sauveurs et imposteurs : mythes politiques dans l'Europe moderne*, Paris, 1990; Giorgio Agamben, *Homo sacer. Le pouvoir souverain et la vie nue*, Paris, 1997; Pierre Bourdieu, *Esquisse d'une théorie de la pratique : précédé de trois études d'ethnologie kabyle*, Genève, 1972.